

Catherine Mercier  
Biologiste, Maître en Environnement  
Membre ABQ #4451

Stornoway  
819-652-1125

catherinmercier6@gmail.com



RAPPORT DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE  
DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ROMAIN

Par

Catherine Mercier, B.Sc. Biologie, M. Env.



STORNOWAY JUIN 2023



Stornoway, juin 2023

Municipalité de Saint-Romain et Municipalité de Lambton

**Objet : Caractérisation écologique des plantes exotiques envahissantes sur le territoire de Saint-Romain**

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport de caractérisation écologique des plantes exotiques envahissantes sur le territoire de Saint-Romain que j'ai réalisé en juin 2023. J'espère le tout conforme à vos attentes et demeure à votre disposition pour tout renseignement qui pourrait vous être utile.

Acceptez mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Catherine Mercier".

Catherine Mercier

Biologiste, Maître en Environnement



## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ANNEXES .....	i
LISTE DES PHOTOS .....	ii
LISTE DES ACRONYMES .....	iii
INTRODUCTION.....	1
1. DESCRIPTION DU MANDAT ET OBJECTIFS .....	1
2. MÉTHODOLOGIE .....	1
3. DESCRIPTION DES ESPÈCES RECHERCHÉES .....	2
4. RÉSULTATS .....	6
5. PLAN D'ACTION .....	12
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	12
RÉFÉRENCES CONSULTÉES.....	14
ANNEXE A: DÉPLIANT MRC DU GRANIT_ Berce du Caucase.....	15
ANNEXE B : DÉPLIANT MRC DU GRANIT_ Renouée du Japon.....	16
ANNEXE C : DÉPLIANT MRC DU GRANIT_ Roseau commun .....	17
ANNEXE D: CARTE ROUTIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN.....	18

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A DÉPLIANT MRC DU GRANIT\_ Berce du Caucase

ANNEXE B DÉPLIANT MRC DU GRANIT\_ Renouée du Japon

ANNEXE C DÉPLIANT MRC DU GRANIT\_ Roseau commun

ANNEXE D CARTE ROUTIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

## LISTE DES PHOTOS

Photo 1	Berce du Caucase ( <i>Heracleum mantegazzianum</i> )	p.3
Photo 2	Renouée du Japon ( <i>Reynoutria japonica</i> )	p.4
Photo 3	Roseau Commun ( <i>Phragmites australis</i> )	p.5
Photo 4	<i>Phragmites australis</i> subs. <i>Australis</i> sur le bord du chemin Dostie	p.9
Photo 5	<i>Reynoutria japonica</i> sur la rue Principale	p.9
Photo 6	<i>Reynoutria japonica</i> sur le chemin Sainte-Cécile	p.10
Photo 7	<i>Phragmites australis</i> subs. <i>Australis</i> sur le bord du 1 <sup>er</sup> rang	p.10
Photo 8	<i>Heracleum maximum</i> sur le bord de la route Dostie	p.11
Photo 9	<i>Phragmites australis</i> subs. <i>Australis</i> sur le bord de la route 108	p.11

## LISTE DES ACRONYMES

EEE            Espèce exotique envahissante

FBV            Fonds bassin versant

MDDELCC    Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de Lutte aux  
                  Changements Climatiques

MRC            Municipalité régionale de Comté

MTQ            Ministère des Transports du Québec

## INTRODUCTION

La multiplication des échanges internationaux, la déforestation liée à l'agriculture laissant place à des milieux ouverts propices à la colonisation par des espèces végétales indésirables et, de nombreuses activités anthropiques, ont favorisés l'implantation d'espèces exotiques sur le territoire québécois où les ennemis naturels de ces dernières n'existent pas et ce, depuis de nombreuses années. Ces plantes ayant un accès privilégié à la lumière, dans les fossés dénudés par leur entretien, dans les champs en friches et tout autre milieu où le sol est mis à nu, en profitent pour se reproduire du fait qu'elles ont naturellement une facilité et une efficacité impressionnante à proliférer. Ces plantes sont communément nommées «espèces exotiques envahissantes» (EEE).

La municipalité de Saint-Romain de concert avec la municipalité de Lambton dans la MRC du Granit ont démarré un projet de caractérisation des EEE sur leur territoire en collaboration avec le soutien financier du Fonds bassin versant (FBV) de la MRC du Granit. Cette étude présente la caractérisation de trois EEE sur le territoire de la municipalité de Saint-Romain, plus spécifiquement en bordure des routes et chemins de celui-ci. Les espèces à répertoriées sont la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et le roseau commun (*Phragmites australis*).

### 1. DESCRIPTION DU MANDAT ET OBJECTIFS

L'objectif principal du mandat est de caractériser la bordure et les fossés des routes et des chemins de la municipalité de Saint-Romain pour déterminer et géo référencer la présence de EEE et, élaborer un plan d'action pour le service de voirie.

- Cibler les endroits où il y a présence d'EEE.
- Identifier et géo référencer les plantes recherchées.
- Produire un rapport de caractérisation écologique comprenant un plan d'action.

### 2. MÉTHODOLOGIE

Le territoire concerné par la caractérisation des EEE a une superficie de 116 Km<sup>2</sup> dans le bassin versant de la rivière Saint-François. Le présent rapport ne constitue pas une étude exhaustive

de l'ensemble du territoire mais bien, une première ébauche de caractérisation afin de prendre des mesures appropriées pour freiner la propagation des EEE en collaboration avec le service de voirie de la municipalité. Afin de répondre à l'objectif du mandat, la carte routière de Saint-Romain disponible sur le site de la MRC du Granit a été examinée et utilisée pour déterminer l'itinéraire à parcourir. La préparation du travail de terrain a été effectuée le 20 juin 2023.

Chacune des stations répertoriées sur le territoire est photographiée, géo référencées et positionnées sur les cartes de Google Earth Pro. Finalement les résultats sont présentés dans ce rapport afin de répondre aux exigences du mandat.

### 3. DESCRIPTION DES ESPÈCES RECHERCHÉES

Cette section traite concisément des espèces visées par la caractérisation des fossés et des bordures de route de la municipalité de Saint-Romain.

#### 3.1 Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzium*)

Cette très grande herbacée (2 à 5 m) originaire d'Eurasie fait partie de la famille des *Apiaceae* et a été introduite en Amérique du Nord au début du XXe siècle à des fins horticoles. Les berges et les fossés sont propices à son développement. Cette plante se reproduit par ses milliers de graines dont la viabilité peut persister pendant 4 à 5 ans. Sa croissance est rapide et sa grande taille favorise son peuplement monospécifique qui menace la biodiversité des espèces indigènes. Sa sève renferme des substances chimiques qui, au contact de la peau peuvent causer des phytodermatites et les brûlures qui en découlent sont douloureuses et longues à guérir. L'annexe A présente un document d'information réalisé par la MRC du Granit qui permet d'en savoir davantage sur cette espèce.

La photo qui suit présente un plan mature de la berce du Caucase.





Photo 1 : Berce du Caucase

Source : <http://floreduquebec.ca/heracleum-mantegazzianum>

### **3.2 Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)**

Comme la berce du Caucase, la renouée du Japon a été introduite en Amérique du Nord à des fins horticoles cependant, c'est au cours du XIXe siècle qu'elle a fait son apparition. Cette plante vivace dont la croissance est vigoureuse se multiplie de façon très efficace par ses rhizomes. Elle forme des peuplements denses extrêmement difficile à éradiquer. Elle menace l'intégrité des écosystèmes affectés. L'annexe B du présent rapport fourni de plus amples renseignements sur la renouée du Japon. La photo 2 présente cette EEE redoutable près des cours d'eau.



Photo 2 : Renouée du Japon

Source : Catherine Mercier 23 juin 2023

### **3.3 Roseau commun (*Phragmites australis*)**

Le roseau commun, cette graminée de milieu humide, est présent à peu près partout dans le monde et au moins trois sous-espèces sont identifiées : *Phragmites americanus* en Amérique du Nord donc, indigène au Québec, *Phragmites berlandieri* sous les Tropiques et *Phragmites australis* en Eurasie. C'est cette dernière qui est problématique sur le territoire québécois. L'espèce est présente depuis environ un siècle au Québec mais son expansion est fulgurante

depuis les années 1970 en raison du développement autoroutier. En fait, l'espèce affectionne particulièrement les bas-côtés des autoroutes, les fossés et les marais. Elle remplace donc progressivement les colonies de quenouilles et autres espèces indigènes et se propage agressivement par ses stolons principalement. L'annexe C du présent rapport présente le dépliant d'information conçu par la MRC du Granit qui permet de mieux connaître cette EEE.



Photo 3 : Roseau commun

Source : Catherine Mercier 23 juin 2023

Il ne faut pas confondre le roseau commun d'Amérique du roseau commun d'Eurasie. Le site du Ministère de l'Environnement présente un document pour aider à faire la distinction entre l'espèce envahissante et les espèces indigènes semblables.

#### 4. RÉSULTATS

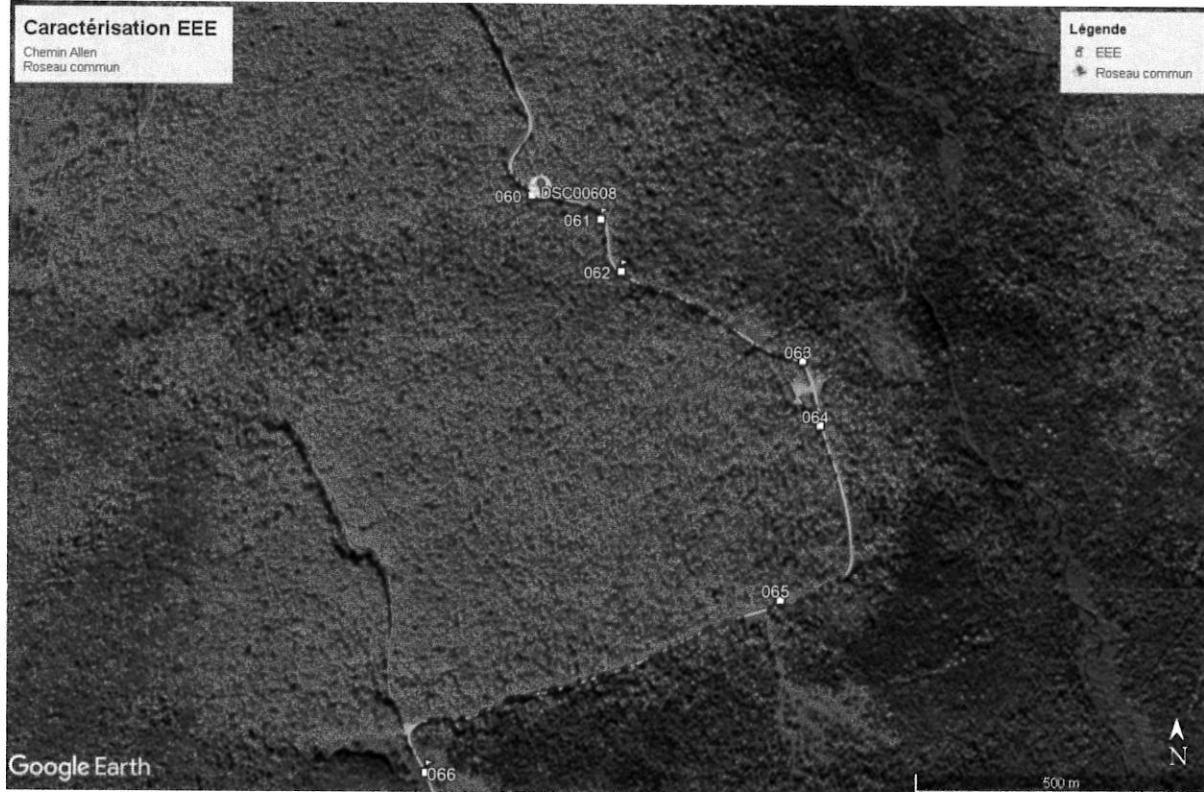
Cette section du rapport présente les résultats du trajet parcouru le 23 juin 2023 soit, tous les chemins au Sud et à l'Est de la route 108 et le chemin Dostie à l'ouest totalisant 72 km de route. Deux des trois EEE recherchées ont été répertoriées. Ce sont la Renouée du Japon et le Roseau commun. Toutefois, sur le chemin Dostie, une talle de Berce laineuse, *Heracleum maximum* a été identifiée (waypoint 77). C'est une espèce indigène du Québec dont la sève peut causer des dermatites bénignes. La Berce du Caucase, *Heracleum mantegazzium*, n'a pas été aperçue sur le territoire parcouru. L'annexe D présente la carte routière de la municipalité de Saint-Romain.

##### 4.1 Tableau des résultats de la caractérisation des chemins au Sud et à l'Est de la 108

Waypoint	Chemin	Espèces	Notes
60-66	Allen	Roseau commun	À vérifier en juillet 2023
67	1 <sup>er</sup> rang	Roseau Commun	
68	Chemin du 1 <sup>er</sup> rang	Roseau commun	
69-74	Chemin Ste-Cécile et Chemin Roy	Renouée du Japon	À traiter au glyphosate à l'automne 2023
78-79	Chemin Dostie	Roseau commun	
80-81	Route 108	Roseau Commun	MTQ
76	Rue Principale	Renouée du Japon	Discuter avec les propriétaires

**Note :** La Berce laineuse est présente aux points 77 et 78 sur les cartes géo référencées.

## 4.2 Cartes





### 4.3 Photos

Les photos qui suivent donnent un aperçu des EEE présente sur le territoire de Saint-Romain. Bien que la Berce laineuse, *Heracleum maximum*, ne soit pas une EEE, elle a été répertoriée sur le chemin Dostie. La photo 8, démontre la présence de cette espèce à Saint-Romain.



**Photo 4 : *Phragmites australis* subs. *Australis* sur le bord du chemin Dostie**  
**Source : Catherine Mercier 23 juin 2023 (waypoint 78-79)**



**Photo 5 : *Reynoutria japonica* sur la rue Principale**  
**Source : Catherine Mercier 23 juin 2023 (waypoint 76)**



**Photo 6 : *Reynoutria japonica* sur le chemin Sainte-Cécile  
Source : Catherine Mercier 23 juin 2023 (waypoint 69-74)**



**Photo 7 : *Phragmites australis subs. Australis* sur le 1<sup>er</sup> rang  
Source : Catherine Mercier 23 juin 2023 (waypoint 68)**





**Photo 8 : *Heracleum maximum* sur le bord de la route Dostie**

**Source : Catherine Mercier 23 juin 2023 (waypoint 77)**



**Photo 9 : *Phragmites australis subs. Australis* sur le bord de la route 108**

**Source : Catherine Mercier 23 juin 2023 (waypoint 80-81)**

#### 4.4 Plan d'action

Waypoint	Chemin	Espèces	Notes	Actions
60-66	Allen	Roseau commun	À vérifier en juillet 2023	Petites colonies à enlever et brûler
67	1 <sup>er</sup> rang	Roseau Commun		À enlever mécaniquement lors de l'entretien du fossé et brûler
68	Chemin du 1 <sup>er</sup> rang	Roseau commun		À enlever mécaniquement lors de l'entretien du fossé et brûler
69-74	Chemin Ste-Cécile et Chemin Roy	Renouée du Japon	À traiter au glyphosate à l'automne 2023	Faucher ou excaver au début juillet et traiter par injection avec du glyphosate à la fin de septembre
78-79	Chemin Dostie	Roseau commun		
80-81	Route 108	Roseau Commun	MTQ	Aviser le MTQ

#### CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

À la lumière des résultats présentés et de son analyse, les EEE ne sont pas encore très répandues dans les secteurs Sud et Est de la route 108 à Saint-Romain à l'exception de la colonie vigoureuse de Renouée du Japon sur le chemin de Sainte-Cécile et le chemin Roy. Les actions les plus urgentes à prendre concernent cette colonie. Quant à la colonie présente au cœur du village, des discussions pour prendre des mesures d'éradication devraient être entamées avec les propriétaires.

À l'exception de la route Dostie et du chemin de la Rivière, les chemins à l'ouest de la route 108 n'ont pas été parcourus compte tenu du modeste budget consacré à cette étude cette année. Il serait intéressant de distribuer les dépliants informatifs créés par la MRC du Granit afin d'inciter

les citoyens à contribuer à cette campagne de lutte aux EEE. Ainsi, un simple appel de la part des citoyens croyants avoir identifié une EEE pourrait permettre de peaufiner cette étude.

## RÉFÉRENCES CONSULTÉES

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/>

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/index.asp>

<https://www.mrcgranit.qc.ca/>

Marie-Victorin Fr. (1995). *Flore Laurentienne*. 3<sup>e</sup> édition mise à jour par L. Brouillet, S.G. Hay et I. Goulet en collaboration avec M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1093 p.

ANNEXE A

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzanum*), impressionnante par sa hauteur et la taille de ses feuilles, est une plante vivace de la famille des Apiaceae. Elle peut mesurer de 2 à 5 m de hauteur et ses feuilles peuvent aller jusqu'à 2,5 m de longueur.

Originnaire d'Eurasie, elle s'est propagée d'un pays à l'autre en raison des échanges de graines entre jardins botaniques et entre horticulteurs amateurs. La plus ancienne mention de la berce en Amérique du Nord remonte à 1917 dans le Connecticut.

### Sachez la reconnaître

- ♦ Très grande plante, mesurant de 2 à 5 m ;
- ♦ Fleurs blanches en forme d'ombelles aplaties ;
- ♦ Tige verte avec taches rouges et poils blancs épars ;
- ♦ Feuilles d'apparence luisantes et sans poils au revers.



### Contrôle de la berce du Caucase

#### ATTENTION ! AVANT TOUTE INTERVENTION :

Il est important de se protéger adéquatement en mettant des vêtements longs, bottes de caoutchouc, combinaison imperméable jetable, gants de caoutchouc robustes et visière. Si malgré tout la sève entre en contact avec la peau, il faut immédiatement la laver à grande eau, puis la protéger du soleil. **Il est fortement recommandé de faire appel à un expert.**

Voici les méthodes les plus utilisées pour assurer son élimination :

- ♦ Arrachage, ou plus précisément l'extraction de la racine du sol avec une pelle. Se fait de mi-mai à mi-juin. Méthode très efficace ;
- ♦ Coupe des ombrelles, de mi-juillet à fin juillet. Permet d'éviter la floraison et la maturation des graines ;
- ♦ Herbicides (lutte chimique) : peut donner de bons résultats si exécuté selon un protocole bien précis. Cet usage n'est pas permis en milieu riverain.

#### Attention!

Cette plante ne se reproduit pas par ses racines, mais seulement par ses graines. L'aspect de ses racines en « carotte », la rend plus facile à arracher.



Une réalisation de :

[www.mrcgranit.qc.ca](http://www.mrcgranit.qc.ca)

Avec la participation financière de :



Sources :

- La berce du caucase (CREE)
- La berce du caucase (dépliant de Mémphérnag)
- Berce du caucase (dépliant ville de Sherbrooke)
- 50 plantes envahissantes - Protéger la nature et l'agriculture (de Claude Lavoie, 2019)

Luttons ensemble  
contre les espèces exotiques  
envahissantes

LA BERCE  
DU CAUCASE



## Traits distinctifs de la plante

Fleurs :  
Ombrelles  
blanches  
ou roses  
de forme  
aplaties



Tiges : Tige  
avec de nombreuses  
taches rouges violacées  
et présentant des poils  
blancs (duvet), rudes  
et dispersés

Feuilles :  
Profondément  
découpées,  
fortement dentelées,  
jusqu'à 2,5 m  
de longueur

## NE PAS CONFondre ATTENTION ! LA BERCE LAINEUSE EST UNE ESPÈCE INDIGÈNE NON ENVAHISSANTE.



Feuille et tige  
de la berce laineuse



Credit: COBARIC

La berce laineuse se distingue de la berce du Caucase par les caractères suivants :

- ◆ Taille plus petite (moins de 3m) ;
- ◆ Taches rougeâtres absentes de la tige ou peu nombreuses ;
- ◆ Poils blancs (duvet) souples et abondants sous les feuilles et sur les tiges.

## Habitat

La berce du Caucase affectionne les sols humides et les endroits ensoleillés. Elle s'échappe (par ses semences) rapidement des jardins, où elle est souvent utilisée comme plante d'ornement. Elle s'implante facilement au niveau des :

- ◆ Fossés de drainage routiers ;
- ◆ Fossés de voies ferrées ;
- ◆ Berges des cours d'eau ;
- ◆ Friches ;
- ◆ Terrains vagues ;
- ◆ Champs ;
- ◆ Terrains de pâturage (en montagne surtout).

## Propagation

**ATTENTION ! LA BERCE DU CAUCASE S'APPROPRIE EFFICACEMENT LE MILIEU ET DÉVELOPPE RAPIDEMENT DES COLONIES DENSES, NUISANT AU DÉVELOPPEMENT DES AUTRES PLANTES.**

La berce du Caucase est très envahissante même si elle ne se reproduit qu'une seule fois dans son existence et exclusivement par graines.

La plante atteint sa maturité sexuelle vers l'âge de 3 à 5 ans. Si on coupe sa tige avant qu'elle ne produise ses semences, elle restera vivante (plusieurs années) tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas accompli son cycle vital.

## Impacts

- ◆ Nuisance pour la biodiversité et la croissance des plantes indigènes ;
- ◆ Perturbation de la structure des sols des fossés ;
- ◆ Dangereuse pour la santé.

**ATTENTION ! LA SÈVE DE CETTE PLANTE PROVOQUE DE GRAVES BRÛLURES ! ÉVITEZ TOUT CONTACT AVEC LA PEAU !**

## Prévention

**LONGTEMPS UTILISÉE PAR LES JARDINIERS AMATEURS DANS LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, IL FAUT MAINTENANT ÉVITER DE L'INTRODUIRE.**

Pour éviter son introduction et sa propagation :

- ◆ Ne jamais acheter ou planter de berce du Caucase ;
- ◆ Ne pas couper les tiges pour éviter les repousses ;
- ◆ Signaler sa présence à votre municipalité.

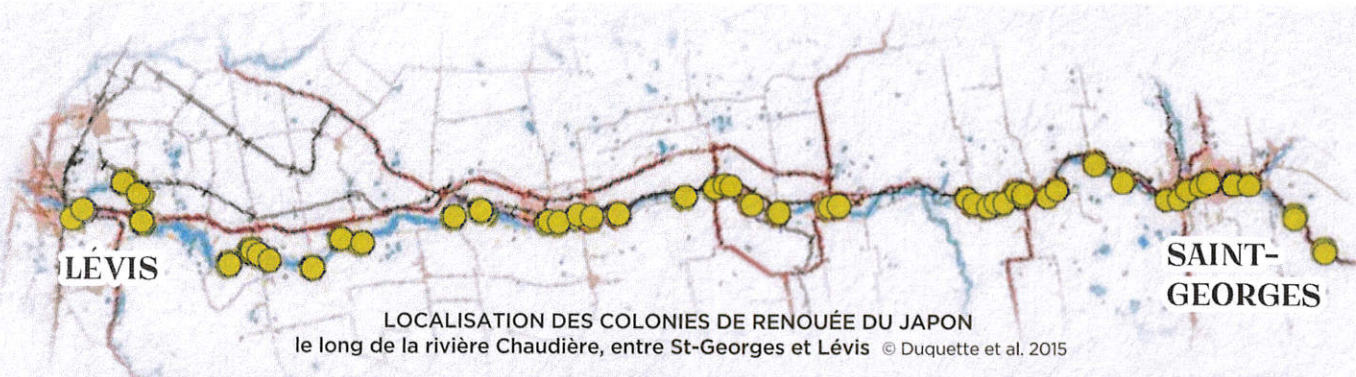
Credit: COBARIC



Credit: COBARIC

ANNEXE B





LÉVIS

SAINT-GEORGES

LOCALISATION DES COLONIES DE RENOUÉE DU JAPON  
le long de la rivière Chaudière, entre St-Georges et Lévis © Duquette et al. 2015

## SON CONTRÔLE REQUIERT UN SAVOIR-FAIRE ET BEAUCOUP DE PATIENCE!

Il n'y a pas de méthode unique et universelle pour contrôler la renouée du Japon! Avec beaucoup de patience, quelques années de contrôle et une combinaison de différents moyens, on peut parvenir à éliminer les jeunes colonies. De plus, contrôler l'expansion d'une grande colonie est souvent plus réaliste que de tenter de l'éradiquer complètement. Son éradication est complexe puisque cette plante possède un réseau de rhizomes qui peut s'étendre sur plusieurs mètres. De plus, un seul fragment de tige ou de rhizome est suffisant pour former une nouvelle tige.



**ATTENTION :** La Loi sur la qualité de l'environnement empêche les pratiques suivantes en bandes riveraines : l'excavation, le bâchage et l'utilisation d'herbicide. Consultez votre municipalité et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour connaître la réglementation en vigueur.

### MÉTHODES MÉCANIQUES

**Fauche et arrachage :** Commencer la fauche lorsque les tiges sont hautes en juin. Faucher les tiges sous le premier nœud et répéter la fauche à toutes les deux semaines. Arracher manuellement les racines. La fauche à elle seule affaiblit la plante, mais ne peut éradiquer une colonie. Il est souvent nécessaire de combiner la fauche et l'arrachage aux autres méthodes décrites ci-après.

**Excavation :** Excaver au moyen d'une pelle mécanique sous la strate des rhizomes.

**ATTENTION :** Il ne faut pas composter ou laisser sur place les résidus de coupes, les rhizomes arrachés ou la terre contaminée. Disposer plutôt des débris dans un site d'enfouissement.



### BÂCHAGE ET PLANTATION

Faucher la colonie puis installer une membrane de plastique qui couvre le sol et bloque la lumière aux repousses de renouée du Japon. Lorsqu'on retire la membrane après plusieurs années de contrôle (sept ans environ), planter des arbustes à croissance rapide afin d'empêcher la recolonisation du site par la renouée du Japon.

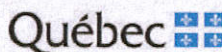
### MÉTHODE CHIMIQUE

Réaliser cette opération au début de l'automne au moment où le flot de circulation de la sève s'effectue vers les racines. Ne pas faucher les tiges au cours de l'été précédant le traitement. Pulvériser un herbicide au glyphosate sur les feuilles ou injecter l'herbicide dans les tiges. Il est possible d'obtenir de bons résultats à la suite de l'application d'herbicide, mais un suivi des nouvelles tiges et des nouveaux rhizomes à arracher est souvent nécessaire.

**ATTENTION :** Il est interdit d'utiliser un herbicide en bordure des cours d'eau. Consulter votre municipalité et le MDDELCC pour connaître la réglementation en vigueur.



Cette fiche de sensibilisation a été produite par  
**LE BUREAU D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE**  
1279, James-Lemoine, Québec, G1S 1A1  
581-580-8252 infos @coop-ecologie.com

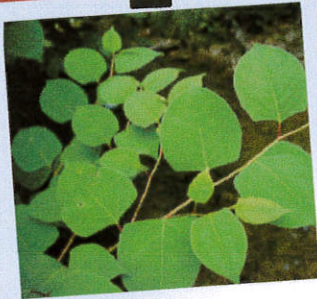


Ce projet a été réalisé dans le cadre du Programme Prime-Vert, sous-volet 3.1 - Approche régionale avec une aide financière du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**UNE PLANTE  
ENVAHISSANTE  
EN CHAUDIÈRE-  
APPALACHES!**

# LA RENOUÉE DU JAPON (*Reynoutria japonica*)

## COMMENT LA RECONNAÎTRE?



**Feuilles :**  
Triangulaires, à bout effilé,  
d'une longueur de 7 à 20 cm.



**Fleurs :**  
Grappes de petites fleurs  
de 2 à 4 cm, couleur  
blanc crème.



**Tige :**  
Ronde, lisse, dressée et creuse,  
ressemble à un bambou,  
facilement cassante et pourvue  
de taches et de nœuds rouges,  
d'une hauteur pouvant  
atteindre 3 m.

## POURQUOI EST-ELLE PRÉOCCUPANTE POUR LES ENTREPRISES AGRICOLES?

La renouée du Japon envahit les bandes riveraines et les cours d'eau en milieu agricole, ce qui modifie radicalement cet écosystème. Dans l'immensité des surfaces cultivées, les bandes riveraines et les cours d'eau constituent un refuge écologique pour la flore et la faune. La renouée du Japon prend la place des espèces indigènes en projetant de l'ombre avec son feuillage imposant et, potentiellement aussi, en libérant des toxines dans le sol pour empêcher la croissance des autres plantes. Avec son imposant système racinaire, la renouée du Japon peut affecter le drainage des sols, la consolidation des berges et la diversité faunique.

La renouée du Japon est une plante qui fait partie de la liste des 100 espèces exotiques envahissantes les plus néfastes au monde. Indigène du Japon, elle a été introduite à travers le monde à des fins ornementales. Sa beauté est toutefois un piège puisqu'une fois plantée, la renouée du Japon se répand rapidement en formant de denses colonies.



## QUE POUVEZ-VOUS FAIRE POUR CONTRÔLER SON EXPANSION?

### LA PRÉVENTION AVANT TOUT!

- Sachez la reconnaître et répertoriez les colonies sur votre propriété. Agissez rapidement lorsque vous découvrez de jeunes colonies. Celles-ci sont plus faciles à éradiquer et cela peut éviter l'envahissement d'un nouveau secteur.
- Avisez votre municipalité de la présence de la renouée du Japon et demandez d'ajouter cette plante dans la réglementation sur les nuisances afin de participer à son contrôle.
- Informez les gens qui vous entourent (voisins, amis, etc.) de la présence de la renouée du Japon dans votre secteur.
- Faites le suivi des endroits où vous l'avez contrôlée pour vous assurer qu'elle ne repousse pas.
- Au moment des labours et des récoltes, évitez de disperser les tiges et les rhizomes de la renouée du Japon, car cela favorise sa propagation.

ANNEXE C

Le roseau commun (*Phragmites australis* subsp. australis) est une plante vivace de la famille des graminées, originaire d'Europe et d'Asie. On la retrouve sur tous les continents (sauf en Antarctique) et la plus ancienne colonie au Québec a été recensée en 1916.

Se propageant tout d'abord le long du fleuve Saint-Laurent, le roseau commun s'est ensuite installé à l'intérieur des terres grâce au développement du réseau autoroutier.

### Sachez le reconnaître

- ♦ Très grande graminée, mesurant jusqu'à 2.5 m et parfois jusqu'à 5 m ;
- ♦ Fleurs en forme de plume au sommet des tiges ;
- ♦ Tige unique dressée ou courbée, verte ou jaunâtre.



### Contrôle du roseau commun

#### LA LUTTE CONTRE CETTE ESPÈCE EST UNE TÂCHE LABORIEUSE : SON ÉRADICATION COMPLÈTE EST TRÈS DIFFICILE.

Différentes méthodes de contrôle peuvent être utilisées dépendamment de la grosseur et de la localisation de la colonie :

- ♦ **Fauchage :** Couper les tiges mortes et les jeunes pousses à moins de 1cm au-dessus du sol. Répéter toutes les 2 semaines, dès le début du mois de juin, afin d'épuiser les réserves de la plante et d'empêcher la production de graines ;
- ♦ **Bâchage :** Faucher les plants puis les recouvrir d'une toile de géotextile jusqu'à deux mètres en périphérie. Recouvrir idéalement la toile de 30 cm de terre organique, puis y planter une végétation herbacée dense et indigène (ex : gazon). Examiner régulièrement la zone, puis y extraire manuellement les repousses s'il y en a ;
- ♦ **Contention :** Entourer la colonie d'une barrière physique composée d'arbres et d'arbustes afin de ralentir son expansion.

**Attention !**  
Il ne faut pas composter la plante ni ses racines, mais plutôt la brûler ou en disposer dans le bac à déchets.



www.mrcgranit.qc.ca

Une réalisation de :

Avec la participation financière de :



# LE ROSEAU COMMUN OU PHRAGMITE

## Luttons ensemble contre les espèces exotiques envahissantes

Photos : Memphrémagog Conservation inc. (MCI).  
Sources :  
- Le roseau commun une menace pour les milieux humides au Québec ? (Claude Lavoie, 2008)  
- 50 plantes envahissantes – Protéger la nature et l'agriculture (Claude Lavoie, 2019)  
- Le roseau commun (dépliant de Memphrémagog MRC)  
- Roseau commun ou phragmite (dépliant de la ville de Sherbrooke)  
- Les plantes exotiques envahissantes (CARA)  
- Mécanismes de propagation du roseau commun envahisseur au Québec (Thèse de Arnaud Albert, 2016)

## Traits distinctifs de la plante

**Fleurs:**  
En forme de plume de 20 à 30 cm, d'abord pourpre puis brun foncé à maturité. La floraison s'étend d'août à septembre.



**Tiges:** Droites, vertes ou jaunâtres, creuses, non ramifiées

**Feuilles:** Vertes, larges (1-5 cm) en disposition alterne



**NE PAS CONFondre**  
**ATTENTION ! LE ROSEAU COMMUN INDIGÈNE (LOCAL) EST UNE ESPÈCE NON ENVAHISSANTE.**

**Roseau commun indigène**  
Tiges parfois très rouges



**Roseau commun exotique**  
Épis plus volumineux et colonies plus denses



## Habitat

Le roseau commun pousse surtout dans les milieux ouverts alimentés en eau riche en éléments nutritifs. De manière générale il est présent dans :

- ◆ Les prairies humides;
- ◆ Les marais naturels ou artificiels;
- ◆ Les fossés;
- ◆ Les talus des routes et des voies ferrées;
- ◆ Les berges des cours d'eau, étangs et lacs;
- ◆ Les friches;
- ◆ Les champs cultivés (rarement).

Le roseau commun s'adapte à toutes sortes de conditions et est très résistant. Il tolère la sécheresse et les inondations.

## Propagation

**ATTENTION ! NE PAS COMPOSER LES PLANTS DE ROSEAU COMMUN ET LEURS RACINES CAR LES GRAINES RESTENT VIABLES !**

- ◆ Les colonies de roseau commun se multiplient majoritairement par propagation végétative par l'intermédiaire de leurs racines;
- ◆ La reproduction par graines est également possible, mais est moins importante que la propagation végétative;
- ◆ Les différentes parties du roseau peuvent se fragmenter et être dispersées par le vent, l'eau (cours d'eau et eau de ruissellement), le transport des sols, ainsi que par les véhicules.

## Impacts

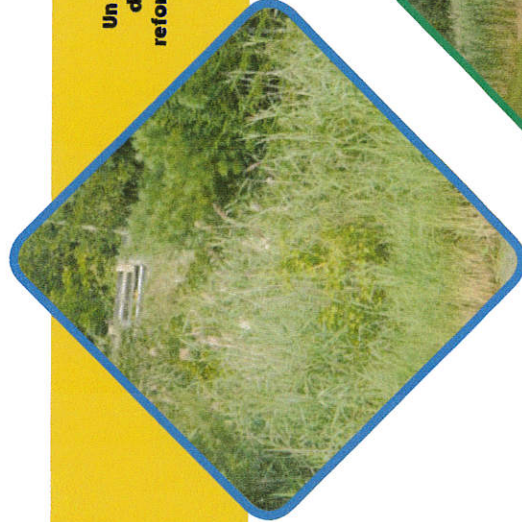
- ◆ Perte de biodiversité;
- ◆ Appauvrissement des écosystèmes;
- ◆ Assèchement des milieux humides;
- ◆ Obstruction à la navigation;
- ◆ Uniformisation des paysages colonisés;
- ◆ Diminution possible des rendements en agriculture.

## Prévention

**LA MEILLEURE FAÇON DE NE PAS AVOIR DE PROBLÈME AVEC LE ROSEAU COMMUN C'EST DE NE PAS EN AVOIR !**

Pour éviter son arrivée ou sa propagation, on peut faire de la prévention :

- ◆ Ne pas acheter ou planter de roseau commun;
- ◆ Ne pas utiliser de la terre contaminée par la plante pour aménager le paysage et les remblais;
- ◆ Ensemencer immédiatement le sol mis à nu à l'aide d'un mélange d'herbacées indigènes notamment dans les fossés nouvellement entretenues;
- ◆ Planter des arbres et des arbustes pour créer de l'ombrage et pour empêcher la germination des graines de roseau commun s'il y en a dans le sol ou les environs;
- ◆ Maintenir la végétation naturelle, notamment près des rives et des milieux humides.



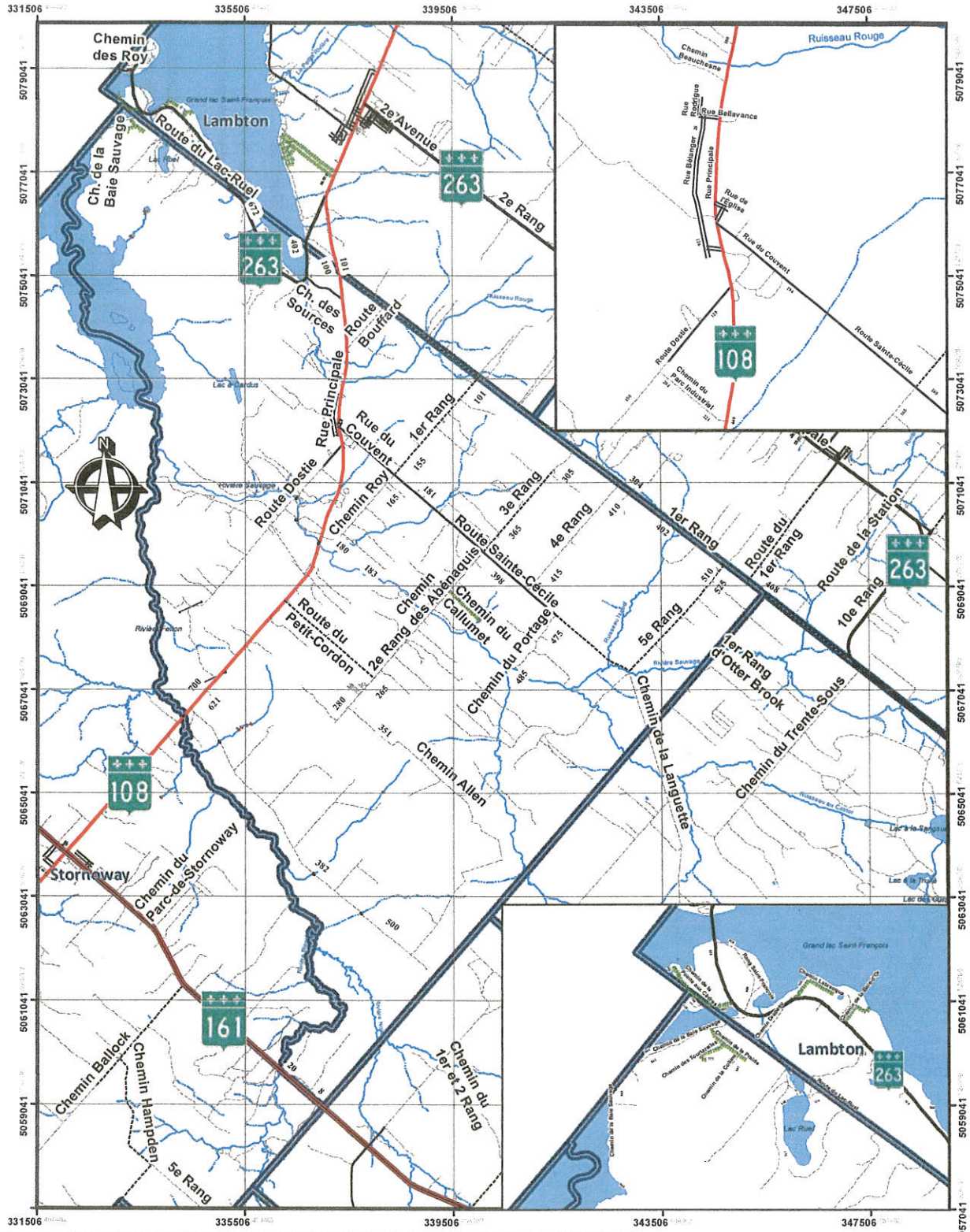
**Un petit fragment de racine peut reformer un nouveau plant !**



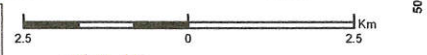
ANNEXE D

# CARTE ROUTIÈRE

# Saint-Romain



Route nationale pavée	Rue non pavée	Chemin contrôlé
Route régionale pavée	Rue projetée	Chemin fermé
Route collectrice pavée	Chemin carrossable pavé	Chemin privé
Route collectrice non pavée	Chemin carrossable non pavé	Chemin privé en partie
Route locale pavée	Pont	Lac & rivière
Route locale non pavée	Voie ferrée	
Rue pavée	Barrière	



Sources:  
 Ministère des Ressources naturelles  
 Base de Données Topographiques du Québec  
 UTM zone 19  
 2013